

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Boralex : déclaration de dividende

Montréal, Québec, le 12 février 2021 - Le conseil d'administration de Boralex inc. (TSX : BLX) (« Boralex » ou la « Société ») a déclaré un dividende trimestriel de 0,165 \$ par action ordinaire. Ce dernier sera versé le 15 mars 2021 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 26 février 2021. Boralex désigne ce dividende comme étant un « dividende déterminé » en vertu du paragraphe 89(14) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de toutes les dispositions législatives provinciales applicables aux dividendes déterminés.

À propos de Boralex

Boralex développe, construit et exploite des sites de production d'énergie renouvelable au Canada, en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Un des leaders du marché canadien et premier producteur indépendant de l'éolien terrestre en France, la Société se distingue par sa solide expérience d'optimisation de sa base d'actifs dans quatre types de production d'énergie – éolienne, hydroélectrique, thermique et solaire. Boralex s'assure d'une croissance soutenue grâce à son expertise et sa diversification acquises depuis 30 ans. Les actions de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous le symbole BLX.

Pour de plus amples renseignements, visitez www.boralex.com ou www.sedar.com. Suivez-nous sur [Facebook](#), [LinkedIn](#) et [Twitter](#).

Renseignements :

Médias

Isabelle Fontaine
Directrice, Affaires publiques et
communications
Boralex inc.
819 345-0043
isabelle.fontaine@boralex.com

Relations avec les investisseurs

Stéphane Milot
Directeur principal, relations avec les
investisseurs
Boralex inc.
514 213-1045
stephane.milot@boralex.com